



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES 2024

LES ATELIERS DE PARIS Incubateur de projets d'activités

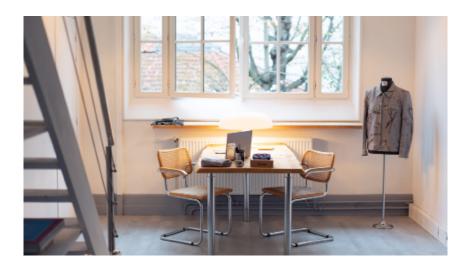


Créé en 2006, l'incubateur des Ateliers de Paris est dédié au développement des entreprises de création dans les secteurs du design, de la mode et des métiers d'art qui allient créativité, innovation et engagements. L'incubateur des Ateliers de Paris est l'un des volets de la politique municipale de soutien aux métiers de la création, secteur d'activité significatif pour Paris en matière de développement économique et d'emplois, de dynamisme culturel et touristique, de revitalisation des quartiers et de rayonnement international.

Le design, la mode et les métiers d'art sont des leviers essentiels de transformation au sein de notre société – qu'il s'agisse de créer de nouveaux imaginaires, de concevoir de nouveaux usages ou de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Ainsi, la Ville de Paris souhaite soutenir l'émergence de projets engagés et favoriser une économie qui sait limiter ses impacts : mode responsable, nouveaux usages et nouveaux matériaux, innovation et hybridation des savoir-faire, fabrication locale, nouveaux modèles économiques.

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES



Cet appel à candidatures s'adresse aux **créateurs désignés ci-dessous, porteurs d'un projet de création d'entreprise ou ayant créé une entreprise** (depuis moins de trois ans pour les sociétés) :

- · des **métiers d'art** (voir la liste des métiers d'art, fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, à consulter sur le site de l'Institut National des Métiers d'Art)
- · de la **mode** (vêtements et accessoires, vous devez à minima avoir déjà débuté la commercialisation d'une collection ou d'un ensemble de pièces.)
- · du **design** (graphique, de service, produit, set design, scénographie, culinaire...)

L'incubateur des Ateliers de Paris comprend, pour **une durée d'un an renouvelable une fois**, un accompagnement personnalisé avec des professionnels pour développer son activité et **la mise à disposition d'un local**.

Qu'est-ce que l'incubateur?

Un accompagnement personnalisé :

- · un accès illimité à l'équipe du Bureau du Design, de la Mode et des Métiers d'Art ;
- · six rendez-vous individuels par année de résidence avec des consultants experts (communication, positionnement stratégique, pilotage financier, recherche de financement, juridique, export, développement wholesale...);
- · des formations gratuites;
- · demande de subvention FPI incubateur, l'incubateur ayant le label « Fonds Parisien pour l'innovation ».

Le développement de son réseau :

- · l'intégration au réseau des Ateliers de Paris ;
- · des temps d'échanges collectifs ;
- · des rencontres avec des professionnels du secteur.

La visibilité et la communication :

- · la promotion, la communication : fiche résident, visibilité site internet, promotion newsletter, réseaux sociaux et journées portes ouvertes ;
- · la participation à des événements du secteur.
- · des opportunités de vendre et prospecter.

La mise à disposition d'un local* :

- · ateliers individuels ou espaces de travail partagés ;
- \cdot de 10 à 35 m²;
- · mis à disposition 24/24;
- · ateliers vides sans point d'eau;
- · accès à des salles de réunion et de rendez-vous.

*Pour des raisons de sécurité et d'adaptabilité, les ateliers ne peuvent accueillir toutes les activités. Il vous revient de vous renseigner auprès du BDMMA pour vérifier que votre activité pourra être accueillie au sein de l'incubateur.



Tarif de l'incubateur



Le tarif mensuel de l'incubateur est calculé sur deux variables :

- · la **surface réelle** mise à disposition de chaque résident, sur la base d'un prix au m^2 (sous réserve de modifications votées au Conseil de Paris) :
 - dans l'open-space et les ateliers partagés : 6 € la 1ère année et 11 € la seconde ;
 - en atelier individuel fermé : 9 € la 1ère année et 16 € la seconde.
- · complété par un **coût d'incubation** mensuel de 125 € par personne.

La fourchette de prix varie de 197 € à 436 € la 1ère année et 257 € à 677 € la seconde année. Les nouveaux associés dans les projets en cours de séjour pourront être amenés à bénéficier ou non de l'accompagnement (forfait de 125 €).

Le coût comprend également :

- · les charges (eau, électricité, accès internet, entretien des locaux) ;
- \cdot la mise à disposition des espaces communs, espaces de restauration et de la galerie d'exposition ;
- · les matériels photo et reprographie, d'exposition ;
- · les abonnements aux revues spécialisées ;
- \cdot les accès aux services de partenaires : AFD, fablab, IPOCAMP, Eyes on Talent, IFM, etc. ;
- · le soutien dans la recherche de locaux.

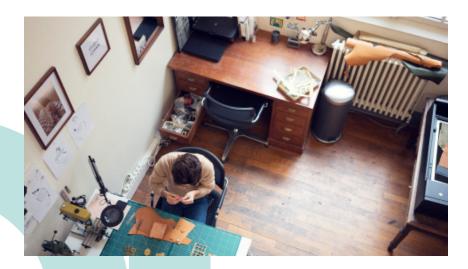
LES CANDIDATS

L'incubateur des Ateliers de Paris s'adresse :

- · aux diplômés des écoles d'arts appliqués, de mode et de design ;
- · aux personnes en reconversion professionnelle (demandeur d'emploi);
- · aux porteurs d'un projet de création d'entreprise ;
- · aux bénéficiaires d'un CAPE / Contrat d'appui au projet d'entreprise (Couveuse Lab Industries créatives BGE, Astrolabe) ;
- · aux adhérents d'une coopérative d'activité (CLARA, Coopaname, Port parallèle, etc.) ;
- · aux personnes sous le régime social d'artiste-auteur ;
- · aux auto entrepreneur ou en micro entreprise;
- · aux sociétés créées depuis moins de trois ans (EURL, SARL, SAS, SASU).

Les candidats s'engagent s'ils sont sélectionnés à :

- · s'inscrire dans un processus d'accompagnement pour développer leur activité ;
- \cdot dédier au moins les 3/4 de leur temps au développement du projet pour lequel ils ont été sélectionnés en étant présent au sein de l'incubateur ;
- · participer aux actions de formations et aux actions communes ;
- · ne pas avoir déjà séjourné aux Ateliers de Paris ;
- · ne pas avoir déposé plus de deux candidatures à la résidence des Ateliers de Paris ;
- · avoir plus de 18 ans.



EXAMEN DES CANDIDATURES / SÉLÉCTION



Déroulement / calendrier

Le présent appel à candidatures est ouvert du 20 février au 9 avril 2024 à 17h. Les candidatures seront examinées dans un premier temps par un comité d'experts dans le courant du mois d'avril.

À l'issue, les candidats **présélectionnés** seront invités à présenter leur projet devant un jury en présentiel qui se tiendra les **29 et 30 mai 2024**.

Les résultats seront communiqués mi-mai par mail exclusivement.

Composition du comité d'experts et du jury

Le comité d'experts ainsi que le jury sont composés de personnalités qualifiées des secteurs de la mode, du design et des métiers d'art.

Les critères évalués lors de la présélection puis lors du jury sont les suivants :

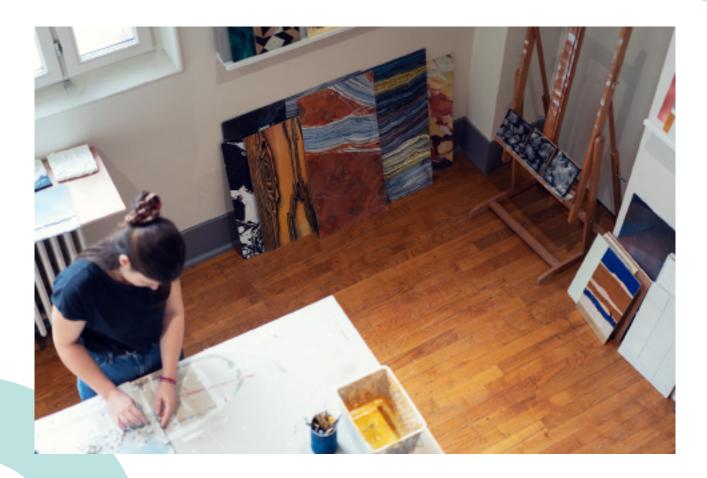
- · la richesse créative du candidat, la singularité du projet ;
- · la qualité de réalisation, de fabrication et maitrise des savoir-faire ;
- · l'innovation, les engagements environnementaux et sociaux du projet ;
- · le potentiel économique du projet ;
- · la motivation des porteurs de projets à être accompagnés dans leur développement ;
- · la motivation à s'insérer dans un collectif.

La décision du Comité d'admission est acquise à la majorité des membres présents. Le Comité d'admission a la faculté de ne pas attribuer de place au sein de l'incubateur s'il estime qu'aucune des candidatures présentées ne remplit les conditions.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être déposées via la plateforme dédiée, accompagnées des éléments suivants :

- · un dossier de candidature rempli ;
- · un CV
- · un book ou portfolio (4 Mo maximum);
- · un document pdf rassemblant des articles de presse (le cas échéant) ;
- · une pièce d'identité ;
- · avis SIRENE ou extrait Kbis (le cas échéant).



Candidater